

CHARTRE MEILLEUR PRODUIT BIO

1. La distinction en deux mots

- Qui sommes-nous ?

Meilleur Produit Bio est une distinction créée en 2012 par Biotopia (anciennement Bio à la Une), entreprise de communication et de conseil auprès des marques labellisées biologiques et écologiques.

Biotopia est l'organisateur neutre et indépendant de cette distinction, et ne perçoit aucune rémunération lorsqu'un produit est lauréat ou non.

- Quel est notre objectif ?

Meilleur Produit Bio est la distinction qui redonne leur voix aux consommateurs bio en magasins spécialisés. Avec l'essor de la filière bio depuis une dizaine d'années, de plus en plus de marques et de produits arrivent sur le marché. Il est important de mettre en avant les produits biologiques et écologiques d'excellence, plébiscités par le plus grand nombre. Notre but est le suivant : aider les consommateurs à repérer les vrais bons produits bio en magasins spécialisés, en étant un gage de qualité gustative et d'efficacité.

2. Les candidats

La distinction Meilleur Produit Bio sous-entend deux distinctions différentes : Meilleur Produit Bio concerne les produits labellisés bio commercialisés en circuit spécialisé. Meilleur Produit Eco concerne les produits labellisés écologiques commercialisés en circuit spécialisé.



Il est nécessaire qu'un produit candidat soit labellisé - les labels acceptés étant les suivants :

- AB (Agriculture Biologique)
- Austria Bio Garantie
- BDIH
- Bio Cohérence
- Bio Equitable
- Bio Europe
- Bio Solidaire

- Biodyn
- Cosmebio
- Demeter
- Ecocert
- Natrue
- Nature & Progrès
- Soil Association
- USDA Organic
- Ecolabel
- Statskontrolleret økologisk

Les produits alimentaires, cosmétiques, d'hygiène, de santé et d'entretien peuvent être candidats. Les produits commercialisés en vrac peuvent concourir. Les MDD ne sont pas autorisées à concourir.

Un produit ayant été lauréat une année ne peut pas être présenté à nouveau l'année suivante.

3. Le Jury

Chaque produit candidat est évalué par un jury composé de minimum 100 « super-testeurs » pour assurer un vote représentatif. Au total, environ 3000 super-testeurs participent tous les ans.

Nous sélectionnons nos « super-testeurs » parmi des milliers de candidatures selon un procédé exigeant : chaque testeur doit être un consommateur régulier de bio, sérieux et en affinité avec les produits qu'il testera, afin de donner l'évaluation la plus pertinente possible.

4. L'évaluation

La distinction Meilleur Produit Bio est un examen : un produit est évalué non pas par rapport aux autres, mais indépendamment de tout autre candidat. Les produits en lice sont jugés méticuleusement suivant différents critères (goût, odeur, efficacité...) variant et pondérés selon la catégorie, et en situation réelle de consommation, c'est-à-dire au domicile de chacun, et non lors d'un panel consommateur (qui peut influencer les évaluations).

Pour être lauréat :

- Une note minimale de 16/20 est nécessaire
- Deux produits strictement identiques ne peuvent être tous deux récompensés : seul le mieux noté des deux se verra distingué.
- Maximum 10% des produits d'un linéaire peuvent être distingués la même année

5. Les catégories

Les catégories (et le nombre de lauréats maximum autorisés par catégorie) de la distinction sont les suivantes :

- Hygiène bébé (6)
- Biscuits, gâteaux (12)
- Jus de fruits (3)
- Jus de légumes (2)
- Limonades, sirop et sodas (2)
- Boissons alcoolisées (4)
- Boissons végétales (5)
- Boissons chaudes et alternatives (6)
- Féculents (Céréales, riz, semoules et pâtes) (10)
- Produits capillaires (8)
- Chocolats (11)
- Produits de santé (8)
- Condiments, aides culinaires, sauces et épices (14)
- Huiles alimentaires (12)
- Epicerie sucrée (13)
- Pâtes à tartiner, confitures et miels (10)
- Produits d'entretien (9)
- Crèmerie (3)
- Produits sans gluten (11)
- Produits végétariens (8)
- Hygiène du corps (3)
- Hygiène bucco-dentaire (3)
- Soins corps (2)
- Soins visage (huiles et crèmes) (4)
- Soins visage (démaquillants, nettoyants, exfoliants et masques) (3)
- Maquillage (3)
- Thés et infusions (19)
- Traiteur frais (5)
- Viandes, charcuteries et salaisons (3)
- Yaourts et autres desserts (5)

6. Les Jeunes Pousses, PME et Innovations Bio

En plus des catégories mentionnées précédemment, il existe deux catégories au statut particulier :

- La catégorie Jeune Pousse

La catégorie « Jeune Pousse », créée en 2016, est dédiée aux startups bio réalisant moins de 100,000€ de chiffre d'affaires par an et ayant moins d'un an d'activité.

Le but de cette catégorie est d'encourager les petites structures à se lancer dans la filière bio et d'aider de nouveaux produits à se faire connaître et référencer auprès des magasins spécialisés. Nous voulons que la participation à la distinction soit accessible aux entreprises de toutes tailles.

Le fonctionnement est le suivant : le produit est candidat dans la catégorie correspondant à sa nature (Soins du corps, Produits Végétariens...) ainsi que dans la catégorie « Jeune Pousse ». Il peut être lauréat des deux catégories à la fois : il sera Meilleur Produit Bio/Eco Jeune Pousse. De plus, un logo est dédié aux Jeunes Pousses lauréates. Cela permettra de les mettre davantage en avant, autant auprès des distributeurs que des consommateurs.

Nous allons également plus loin dans l'accompagnement des Jeunes Pousses. En plus de leur offrir les frais d'inscription, les 3 premières Jeunes Pousses pourront bénéficier d'un accompagnement (distribution et communication) réalisé par notre partenaire Aventure Bio, ainsi que de la visibilité gratuite pendant 1 an sur notre site média leader Bio à la Une.



- La Catégorie Innovation

La catégorie « Innovation » est lancée à l'occasion de l'édition Meilleur Produit Bio 2020. Cette nouvelle catégorie est destinée aux innovations de l'année, c'est-à-dire aux innovations produit (création d'un nouveau produit ou amélioration importante d'un produit déjà existant) et de procédé (nouvelle technique de production) qui sont candidates à la distinction.

Le but de cette catégorie est de reconnaître, encourager et promouvoir tout effort d'innovation réalisé dans le secteur de la bio, afin d'encourager sa croissance et la proposition de nouvelles offres aux consommateurs.

Le fonctionnement est le suivant : le produit est candidat dans la catégorie correspondant à sa nature (Biscuits, Produits d'entretien...) ainsi que dans la catégorie « Innovation ». Il peut être lauréat des deux catégories à la fois : il sera Meilleur Produit Bio/Eco Innovant. De plus, un logo est dédié aux innovations lauréates. Cela permettra de les mettre davantage en avant, autant auprès des distributeurs que des consommateurs.



- L'aide aux PME

Sans faire l'objet d'une catégorie dédiée, les PME (structures réalisant entre 100,000€ et 500,000 € de chiffre d'affaires) reçoivent une aide en se voyant offrir 50% des frais d'inscription à la distinction.

7. L'utilisation du logo

Si votre produit est lauréat, vous pouvez utiliser le logo sur vos packaging, PLV, site internet, réseaux sociaux, etc. du 1^e janvier au 31 décembre de l'année suivant la cérémonie. S'il s'avère que des stocks de produits existent encore en fin d'année, nous ne vous tiendrons pas rigueur si des produits estampillés sont encore présents en rayon l'année d'après.

Son utilisation est totalement gratuite. La gratuité d'utilisation du logo est primordiale pour nous, et ce pour plusieurs raisons :

- Pour vous assurer l'impartialité du logo, de la distinction et de Biotopia
- Pour mettre sur un pied d'égalité les entreprises de toutes tailles, indépendamment de leurs moyens financiers

Il est nécessaire de respecter certaines conditions quant à l'utilisation du logo sur vos packaging et autres supports commerciaux. Si vous pouvez ajuster la taille du logo tel que vous le souhaitez, la colorimétrie du logo et l'homothétie du logo doivent toujours être respectées :



Notre validation est nécessaire avant votre utilisation du logo sur packaging et/ou support de communication et de vente, pour nous assurer du bon format du logo (il en va de même pour le logo Meilleur Produit Eco).

Lorsque vous utilisez le logo sur un support de communication/de vente, vous devez écrire la mention suivante : « échantillon de 100 testeurs en affinité avec le produit testé ayant donné une note 16/20 ou plus sur les critères de goût, odeur, efficacité, packaging, texture... selon la nature du produit ».

- L'utilisation du logo à l'international

Il existe une version internationale (anglaise) du logo que vous pouvez utiliser dans n'importe quel pays. Notre marque est en effet déposée en français et en anglais dans le monde entier. Il y a cependant une exception pour l'Allemagne ; si le produit que vous commercialisez en Allemagne est exactement le même (sur le front of pack) que celui qui est vendu dans ce pays, vous pouvez utiliser le logo. Si ce n'est pas le cas, il vous est impossible de le faire.

